



Communiqué de presse

104/23

Montreuil, le 30 novembre 2023.

La CGT communique sur les élections professionnelles CLARIANE

La CGT se félicite des résultats des élections professionnelles, qui montrent que les salarié.e.s reconnaissent le travail et l'engagement de ses militant.e.s et de ses syndicats. La CGT progresse de + 0.16% sur le global, ce qui est un signe encourageant dans un contexte difficile, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et par les attaques du gouvernement et du patronat contre les droits des travailleurs.

La CGT confirme sa place de première organisation syndicale sur le collège employés/ouvriers, avec 32.45% des voix, soit une progression de + 0.55% par rapport à 2019. Ce résultat témoigne de la confiance des salarié.e.s les plus précaires et les plus exposé.e.s aux risques professionnels, qui savent que la CGT défend leurs intérêts et leurs revendications.

La CGT est également la première organisation syndicale sur le cumul ouvriers/employés et TAM, avec 29.76% des voix, soit une progression de + 0.23 % par rapport à 2019. Ce résultat reflète la capacité de la CGT à rassembler les salarié.e.s de tous les secteurs d'activité, à porter leurs aspirations communes et à lutter contre les inégalités et les discriminations.

La CGT réalise une percée significative sur le collège TAM, où elle passe de 523 voix en 2019 à 655 voix en 2023, soit une progression de + 25.24 %. Ce résultat montre que la CGT est capable de répondre aux attentes des salarié.e.s qualifié.e.s, qui sont confronté.e.s à une dégradation de leurs conditions de travail, à une pression accrue sur leurs compétences et à une remise en cause de leur statut.

La CGT fait également une entrée remarquable sur le collège cadre, où elle passe de 4 voix en 2019 à 169 voix en 2023, soit une progression de + 236 %. Ce résultat prouve que la CGT est en mesure de représenter les salarié.e.s cadres, qui sont de plus en plus nombreux à subir les effets de la précarisation, de la flexibilité et de la perte de sens de leur travail.

La CGT progresse de 0,16 % par rapport à 2019 ; L'UNSA, perd 2.31 % des voix, passant de 31.82 % en 2019 à 29.51 % en 2023. La CFDT, qui devient la deuxième organisation syndicale au niveau global, gagne 3.41% des voix, passant de 25.45 % en 2019 à 28.86 % en 2023. FO, qui reste la quatrième organisation syndicale au niveau global, perd 1.24 % des voix, passant de 15.97 % en 2019 à 14.73 % en 2023.

La CGT remercie tou.te.s les salarié.e.s qui ont voté pour elle, et qui lui ont permis de renforcer sa représentativité et sa légitimité. La CGT s'engage à poursuivre son action syndicale, à défendre les droits et les intérêts des salarié.e.s, à promouvoir la démocratie sociale et à combattre le capitalisme et ses méfaits. La CGT appelle tou.te.s les salarié.e.s à se mobiliser, à se syndiquer, à participer aux instances représentatives du personnel, et à construire ensemble un rapport de force favorable aux travailleurs.